



Malartic le 20 janvier 2016

Monsieur Serge Blais, directeur général  
Mine Canadian Malartic

TRANSMISSION EN PERSONNE

OBJET : Comité pour un Protocole d'acquisition, de compensation et d'accommodements

Monsieur Blais,

Le 25 janvier prochain, alors que nous nous apprêtons à rencontrer les citoyens de la zone sud de la voie ferrée, pour rendre compte du travail effectué pour remplir le mandat clair qu'ils nous ont donné, il nous semble nécessaire de vous acheminer la présente.

Dans un premier temps, nous souhaitons vous communiquer nos préoccupations concernant l'évolution des travaux du Comité quadripartite (Minière-Citoyens-Ville-Comité de suivi), visant notamment l'élaboration d'un *Protocole d'acquisition, de compensation et d'accommodement* pour les citoyens de la zone sud de la voie ferrée, les plus directement impactés par les activités de la mine.

Alors que nous tenons notre troisième rencontre ce 20 janvier (si l'on tient compte de la rencontre « 0 » du 15 décembre 2015), nous n'avons toujours pas abordé plusieurs des enjeux fondamentaux pour lesquels les citoyens de la zone sud de la voie ferrée nous ont mandatés de collaborer avec vous, à savoir offrir une option d'acquisition et de compensation à l'ensemble des résidents de la zone sud de la voie ferrée affectés négativement par les opérations de la mine Canadian Malartic. Le temps avance et nous sommes inquiets de ne pas encore, à ce jour, constater d'engagement clair de la part de Canadian Malartic et de ses propriétaires (Agnico Eagle et Yamana Gold) d'atteindre cet objectif.

Par ailleurs, bien que le consortium minier que vous représentez offre un soutien au Comité de travail quadripartite, il refuse toujours de nous octroyer un soutien financier afin que nous puissions recourir à un accompagnement professionnel pour participer à la démarche et nous préparer adéquatement avant et après chaque rencontre. Cette façon de faire nuit définitivement à notre capacité d'être bien préparés et nuit à l'atteinte d'un règlement qui soit satisfaisant pour les citoyens impactés. Nous avons également demandé de pouvoir être accompagnés par des personnes-ressources de notre choix lors des rencontres au Comité de travail, demande qui a aussi été refusée. Si un NOUS veut réellement prétendre au principe d'équité, il faut prendre les moyens pour l'atteindre.

Dans un deuxième temps, voici nos interrogations. Le 25 janvier prochain, nous rencontrerons en assemblée les citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic pour faire le point sur la situation et débattre de la suite des choses. Les citoyens prendront des décisions en regard des choses accomplies à ce jour, des nombreuses choses refusées et celles à faire. En prévision de cette rencontre, nous demandons que Canadian Malartic et ses propriétaires, Agnico Eagle et Yamana Gold, clarifient leurs engagements par rapport aux enjeux fondamentaux pour lesquels les citoyens de la zone sud de la voie ferrée nous ont mandatés de collaborer, à savoir :



Comité de Citoyens - Zone Sud  
de la Voie Ferrée de Malartic

1. Offrir une option d'acquisition à l'ensemble des résidents de la zone sud de la voie ferrée affectés négativement par les opérations de la mine Canadian Malartic, incluant des compensations pour les nuisances et les inconvénients subis; ceux qui optent de demeurer sur place pourraient bénéficier du droit à des compensations pour les nuisances et les inconvénients subis;
2. Fournir un soutien financier afin que nous puissions nous préparer adéquatement avant et après chacune des rencontres de la démarche, notamment par le recours à nos propres experts et personne-ressources; et de déléguer les personnes de notre choix pour nous accompagner au comité de travail.

Nous vous prions de nous fournir vos engagements par écrit, si possible d'ici vendredi après-midi, 22 janvier 2016, ou au plus tard lundi matin 10h00am, 25 janvier 2016, afin que nous puissions nous préparer et les intégrer aux différents documents en prévision de notre rencontre en assemblée le 25 janvier 2016.

En terminant, si nous sommes toujours désireux d'être partenaires, nous croyons sincèrement que vous devez clarifier vos engagements afin de permettre aux citoyens et à notre Comité d'avoir l'heure juste et de déterminer la suite de notre engagement au sein de l'actuel Comité de travail quadripartite.

Très respectueusement,

Les membres du Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée :

Élise Gingras, Lise Therrien, Guy Morrissette, Louis Trottier, Éric Caron, Nicole Fillion, Helen Mazur, Dave Lemire, Priscille Trudel et Diane Gagnon

Cc Membres du Comité de travail quadripartite :

- Canadian Malartic
- Ville de Malartic
- Comité de suivi
- Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée

Mme Nathalie Dallaire, Transfert Environnement

Mme Louise Grondin, vice-présidente développement durable, Agnico-Eagle

M. Ugo Lapointe, coordonnateur à MiningWatch, coporte-parole à la Coalition Québec Meilleure mine



Lundi le 25 janvier 2016

PAR COURRIEL SEULEMENT

Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic

Objet : Accusé de réception de la lettre déposée le 20 janvier 2016

Aux membres du comité,

Nous accusons réception de votre lettre déposée lors de la rencontre rassemblant les membres du *Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic* le 20 janvier dernier.

La mine Canadian Malartic maintient son engagement envers ce groupe de travail. C'est au sein de ce groupe que seront discutés les éléments dont il est question dans votre lettre, soit l'accommodement, la compensation, l'acquisition ainsi que la contribution et le financement des experts.

Quoique nous comprenions que la lettre nous soit adressée, par respect pour les autres parties impliquées et pour le processus, nous ne commenterons pas individuellement les travaux de ce groupe. Sachez que nous souhaitons toujours l'implication des délégués du C.C.Z.S.V.F.M. au sein du groupe de travail. Nous demeurons persuadés que c'est ensemble, autour d'une même table, que les discussions doivent être tenues et que les décisions doivent être prises.

Nous réitérons notre ferme volonté de mener à bien le *guide/protocole portant spécifiquement sur la cohabitation mine-ville-citoyens*. En espérant que vous vous joindrez à nous lors de la prochaine rencontre prévue du groupe de travail, nous vous prions d'agréer, chers membres, nos cordiales salutations.

Serge Blais  
Directeur général

Mélissa Desrochers  
Coordonnatrice aux communications  
et relations communautaires

c.c. Membres de Comité de travail quadripartite  
- Ville de Malartic  
- Comité de suivi Canadian Malartic  
Mme Nathalie Dallaire, Transfert Environnement & Société



Comité de Citoyens - Zone Sud  
de la Voie Ferrée de Malartic

Le 2 février 2016

**PAR COURRIEL SEULEMENT**

Monsieur Serge Blais  
Directeur général  
Mine Canadian Malartic

Objet : Mandat du Comité de citoyens zone sud de la voie ferrée de Malartic

Monsieur Blais,

La présente est pour faire suite à votre lettre reçue le 25 janvier 2016. Le Comité citoyens de la zone de la voie ferrée de Malartic, de même que les quelque 130 personnes ayant participé à l'assemblée durant la soirée du 25 janvier 2016, ne sont pas satisfaits de l'absence de réponses positives de la part de la Mine Canadian Malartic et de ses principaux actionnaires (Agnico Eagle et Yamana Gold) face aux deux principales demandes que les citoyens répètent depuis plusieurs mois, et que nous vous avons acheminées de nouveaux dans une lettre datée du 21 janvier 2016, à savoir :

1. Que Mine Canadian Malartic s'engage clairement et par écrit à offrir une option d'acquisition accessible à une large proportion des résidents de Malartic, notamment à l'ensemble des résidents de la zone sud de la voie ferrée affectés négativement par les opérations de la mine Canadian Malartic, incluant des compensations pour les nuisances et les inconvénients subis; ceux qui optent de demeurer sur place peuvent également bénéficier du droit à des compensations pour les nuisances et les inconvénients subis;
2. Que Mine Canadian Malartic s'engage clairement et par écrit à fournir un soutien financier afin que nous puissions nous préparer adéquatement avant et après chacune des rencontres de la démarche pour établir un protocole d'acquisition, de compensation et d'accommodement, et ce, pour que nous puissions avoir recours à des professionnels et personne-ressources choisis par nous; et de déléguer les personnes de notre choix pour nous accompagner au comité de travail.

Les citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic sont exacerbés par l'absence d'engagements clairs de la part des représentants de la mine, lesquels donnent parfois l'impression de vouloir aller de l'avant, mais qu'en bout de ligne, ne s'engagent aucunement concernant leurs intentions réelles face aux citoyens les plus impactés par votre mine à ciel ouvert – la plus grande au pays en milieu habité. Les citoyens s'interrogent plus que jamais sur les objectifs réels de la mine Canadian Malartic, qui semble vouloir prendre le moins d'engagements possibles auprès des citoyens impactés et gagner du temps avant la tenue des audiences du BAPE portant sur l'expansion de la mine.

Face à cette situation, et tel qu'indiqué dans un communiqué de presse daté du 27 janvier 2016, le Comité citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic a annoncé son retrait du Comité de travail



quadripartites, et ce, tant que les représentants de la Mine Canadian Malartic ne fournissent pas des réponses claires et positives à ces deux demandes.

Par ailleurs, les citoyens que nous représentons nous ont demandé de ne pas rester les bras croisés. Nous avons donc entrepris des démarches afin de vérifier quelles sont nos options de recours et de solutions possibles -incluant des recours juridiques- pour régler les problèmes de la qualité de vie que beaucoup de citoyens vivent depuis des années à cause des opérations rapprochées de la mine, et qu'ils craignent vivre davantage avec les phases d'agrandissement envisagées à l'avenir. Pour les citoyens, il y a urgence d'agir avec la venue prochaine du BAPE et la détresse exprimée par de plus en plus de citoyens.

En attente de réponses positives à nos demandes, nous vous invitons à communiquer avec les représentants du Comité de citoyens pour toute information complémentaire, via courriel au [cczsm@hotmail.com](mailto:cczsm@hotmail.com).

Cordialement,

Les membres du CCZSVFM

Louis Trottier, Élise Gingras, Helen Mazur, Dave Lemire, Éric Caron, Guy Morrisette, Diane Gagnon, Priscille Trudel et Lise Therrien

PJ : liste des personnes présentent le 25 janvier

Cc : Mme Louise Grondin, vice-présidente développement durable, Agnico-Eagle  
Mme Mélissa Desrochers, coordonnatrice aux communications et relations communautaires  
Représentants, MDDELCC Abitibi-Témiscamingue  
Mme Marie-Josée Lizotte, directrice évaluation environnementale, MDDELCC Québec  
M. Luc Blanchette, ministre délégué aux mines  
M. David Heurtel, ministre du MDDELCC  
Dre Lise Landry, directrice Santé publique Abitibi-Témiscamingue  
Représentants Santé publique (INSPQ - Québec)  
M. Mathieu Traversy, porte-parole P.Q en environnement  
M. Alain Therrien, porte-parole P.Q ressources naturelles  
M. Marc Nantel, porte-parole du **Regroupement vigilance mines Abitibi-Témiscamingue**  
M. Cédric Bourgeois, président Transfert Environnement & Société  
Les représentants au comité quadripartie  
Les citoyens ayant assistés à la réunion du 25 janvier 2015  
Comité de citoyens zone sud Malartic  
M. Ugo Lapointe, porte-parole de la Coalition QC meilleure mine /coor. Mining Watch

**LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES LE 25 JANVIER 2016 A LA RENCONTRE DU COMITÉ  
DE CITOYENS DE LA ZONE SUD DE LA VOIE FERRÉE DE MALARTIC EXCLUANT CEUX  
QUI ONT DEMANDÉ A NE PAS Y ÊTRE IDENTIFIÉS**

Noms	Adresse	Noms	Adresse
L. Allard	Rue Royale	L. Côté	Rue Laurier
P. Allard	Rue Lasalle	P. Côté	Rue Laurier
L. Baillargeon	Rue Laurier	S. Coulombe	Rue Lasalle
R. Beaupré	Rue Laurier	C. Cyr-Lapalme	Rue Jacques-Cartier
S. Beauregard	Rue Jacques-Cartier	H. Daigle-Mazur	Rue Laval
A. Beauvais	Rue Laurier	G. Dallaire	Avenue Frontenac
M. Bédard	Rue Jacques-Cartier	R. Desrosiers	Rue Laval
F. Bélanger	Rue Laurier	D. Doiron	Rue Laurier
M. Bélanger	Rue Jacques-Cartier	F. Drolet	Rue Lasalle
P. Bélanger	Rue Jacques-Cartier	D. Durand	Av. Fournière
A. Bilodeau	Rue Lasalle	P. Fontaine	Rue Laval
A. Boissonneault	Rue Laval	C. Fortin	Rue Lasalle
J. Brassard	Rue Laurier	N. Fortin	Rue Laval
S. Brazeau	Rue Laurier	G. Fournier	Rue Lasalle
S. Brisson	Rue Laval	C. Francoeur	Rue Jacques-Cartier
R. Buscemi	Rue Laval	M.-E. Frappier	Rue Laurier
D. Carboneau	Rue Laurier	D. Fréchette	Rue Laval
H. Carboneau	Rue Laurier	B. Gagnon-Lamothe	Rue Jacques-Cartier
P. Cardoso	Rue Laval	D. Gagnon	Rue Laval
É. Caron	Rue Royale	M. Gagnon	Rue Jacques-Cartier
C. Cartier	Rue Jacques-Cartier	R. Gariépy	Av. Abitibi
S. Chandavong	Rue Laurier	R. Genest	Rue Jacques-Cartier
R. Champagne	Rue Jacques-Cartier	R. Gervais	Av. Fournière
F. Cloutier	Rue Laurier	R. Gervais	Av. Fournière
J.P. Labonté	Rue Jacques-Cartier	E. Gingras	Av. Jean-Talon
L. Lachance	Rue Laval	E. Gosselin	Rue Laval
M. Lachance	Rue Jacques-Cartier	N. Gosselin	Rue Laval
G. Lachapelle	Rue Jacques-Cartier	N. Goupil	Rue Laval
L. Lafleur	Rue Laval	M. Graham	Rue Jacques-Cartier
P. Laliberté	Rue Jacques-Cartier	B. Guay	Rue Jacques-Cartier
A. Lamarche	Av. Centrale Nord	L. Guay	Rue Jacques-Cartier
N. Landry	Rue Laurier	L. Paquin	Rue Jacques-Cartier
M. Larivière	Rue Royale	J. Petit	Rue Jacques-Cartier
G. Leduc	Rue Jacques-Cartier	N. Petit	Rue Jacques-Cartier
J. Lehoux	Rue Laurier	F. Plante	Rue Laurier
G. Lehoux	Rue Laurier	Y. Plante	Rue Lasalle
D. Lemire	Rue Lasalle	C. Poirier	Rue Laval
D. Lemire	Rue Laval	M. Poirier	Av. Jean-Talon
P. Lévesque	Rue Jacques-Cartier	R. Rémillard	Rue Laval
S. Lévesque	Av. St-Louis	J. Richard	Rue Lasalle
D. Lizotte	Rue Lasalle	M.C. Robert	Rue Laval
G. Maranda	Rue Laval	D. Rompré	Rue Jacques-Cartier
P. Marseille	Rue Laval	M. Rose-Laverdière	Rue Lasalle
R.-A. Mask	Rue Laurier	M. Rousson	Rue Jacques-Cartier
R.M. Matte	Rue Laval	M. Sabourin	Av. Jean-Talon
M. Michaud	Rue Royale	Y. Simard	Rue Laurier
F. Morin	Rue Jacques-Cartier	S. Sophasath	Rue Jacques-Cartier
F. Morin	Rue Royale	P. Sophasath	Rue Jacques-Cartier
J. Morin	Rue Laurier	D. St-Pierre	Rue Laval
C. Moore	Rue Jacques-Cartier	Y. St-Pierre	Rue Jacques-Cartier
G. Moreau	Av. Fournière	J. Stolant	Rue Lasalle
G. Morrisette	Rue Laval	M. Suder	Rue Laval
S. Tardif	Rue Laurier	R. Vallée	Rue Laurier
A. Thibodeau	Rue Laval	L. Verville	Rue Laval
L. Trottier	Rue Laval	D. Verville	Rue Laval
G. Trudel	Av. Abitibi	A. Wargala	Rue Laval
P. Trudel	Rue Royale	S. Charboneau	Rue Royale
D. Tu	Rue Royale	J. Chiarot	Rue Royale
P. Ferland	Rue Laval	D. Côté	1ere Avenue
S. Lafrenière	Rue Laval	G. Côté	Avenue Chartier
		J. Fortin	2e Avenue



Lundi le 8 février 2016

PAR COURRIEL SEULEMENT

Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic

Objet : Réponse aux demandes de votre lettre du 2 février 2016

Aux membres du comité,

Nous accusons réception de votre lettre du 2 février dernier.

Nous tenons à vous faire part de notre déception quant à votre décision de vous retirer du *Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic*. Par la présente, nous souhaitons clarifier les réponses formulées dans notre lettre du 25 janvier dernier et vous faire part de notre ouverture, toujours présente, à ce que vous preniez part à cette démarche.

1. La mine Canadian Malartic réitère son engagement clair à élaborer, via le *Groupe de travail*, un guide/protocole comportant des mesures de compensation, d'accommodement et d'acquisition pour les citoyens impactés par ses activités.
2. La mine Canadian Malartic a également énoncé explicitement son engagement quant à doter le *Groupe* de tous les moyens pertinents pour lui permettre de mener à bien ce guide/protocole. Les experts, de même que les personnes-ressources requises seront sélectionnés par le *Groupe*. En ce sens, le financement, assuré par la mine Canadian Malartic, est destiné aux travaux du *Groupe* et non à une ou l'autre des parties impliquées.

En tant que citoyens de la zone sud, sachez que la porte est toujours ouverte afin que vous fassiez partie du processus d'élaboration de ce guide/protocole. Nous considérons toujours que vous avez un rôle essentiel dans cette démarche collaborative. Nous vous tiendrons d'ailleurs informés de l'avancement des travaux et des moments privilégiés où, en tant que citoyens de la zone sud, vous serez appelés à prendre connaissance des mesures proposées afin de les commenter et d'émettre vos recommandations.

Le *Groupe de travail* mettra également en place, dans un court délai, les moyens de communication nécessaires afin de tenir l'ensemble de la communauté informée de l'avancement des travaux. L'objectif étant que l'ensemble de la population puisse aussi avoir l'occasion de partager ses commentaires et recommandations.

Entretemps, n'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou commentaire concernant la mine ou le *Groupe de travail*.

En souhaitant pouvoir compter sur votre participation dans l'élaboration de ces mesures de compensation, d'accommodement et d'acquisition.

Nous vous prions d'agréer, chers membres, nos cordiales salutations.



Serge Blais  
Directeur général



Mélissa Desrochers  
Coordonnatrice aux communications  
et relations communautaires

P.S. Nous vous saurions gré de transmettre cette réponse aux citoyens ayant assistés à votre réunion du 25 janvier 2016.

- c.c. Mme Louise Grondin, vice-présidente développement durable, Agnico-Eagle  
Hélène Iracà, MDDELCC Abitibi-Témiscamingue  
Mme Marie-Josée Lizotte, directrice évaluation environnementale, MDDELCC Québec  
M. Luc Blanchette, ministre délégué aux mines  
M. David Heurtel, ministre du MDDELCC  
Dre Lise Landry, directrice Santé publique Abitibi-Témiscamingue  
M. Mathieu Traversy, porte-parole du P.Q en environnement  
M. Alain Therrien, porte-parole du P.Q ressources naturelles  
M. Marc Nantel, porte-parole du Regroupement vigilance mines Abitibi-Témiscamingue  
M. Cédric Bourgeois, président Transfert Environnement & Société  
Les délégués du Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic  
M. Ugo Lapointe, porte-parole de la Coalition QC meilleure mine /coor. Mining Watch